

## Transport à la Demande

### Prise en charges

Le périmètre de prise en charge correspond à l'ensemble du territoire de la communauté de communes de la Lomagne Gersoise et se décompose en deux secteurs :

Secteur 1	Secteur 2
Brugnens, Cadeilhan, Castelnau d'Arbieu, Céran, Cézán, Fleurance, Gavarret sur Aulouste, Goutz, La Sauvetat, Lalanne, Lamothe-Goas, Mas d'Auvignon, Miramont Latour, Montestruc-sur-Gers, Pauilhac, Pis, Préchac, Puysegur, Réjaumont, Ste Radegonde, Taybosc, Terraube, Urdens.	Berrac, Castéra-Lectourois, Castet-Arrouy, Flamarens, Gimbrède, La Romieu, Lagarde Fimarcon, Larroque-Engalin, Lectoure, Marsolan, Miradoux, Pergain-Taillac, Peyrecave, Plieux, Pouy-Roquelaure, St-Avit-Frandat, St Martin de Goynes, St Mézard, Ste Mère, Sempesserre.

L'utilisateur est pris et laissé à son domicile, ou en cas d'impossibilité matérielle, au point le plus près possible du domicile convenu avec le transporteur lors de la réservation téléphonique

### Dessertes

Les destinations à partir de l'ensemble des communes membres sont les suivantes :

Destination	Jours de fonctionnement	Horaire d'arrivée	Horaire de départ
Fleurance	Mardi	9h30 – 10h	12h – 12h30
	Samedi	9h30 – 10 h	12h – 12h30
Lectoure	Vendredi	9h30 – 10h	12h – 12h30
Condom	Mercredi	10h	12h30

### Destinations

Le service de transport à la demande a vocation de rabattement sur les pôles de services suivants :

- Fleurance : marché et desserte TER (destinations principales), hôpital local, maison de santé, maison des services, EHPAD (destinations complémentaires),
- Lectoure : marché et desserte TER (destinations principales), hôpital local, maison de santé, relais des services publics, EHPAD (destinations complémentaires),
- Condom : marché, pôle emploi, desserte TER.

La desserte des destinations complémentaires sur les communes de Fleurance et Lectoure devra être prévue par rotation à partir de la desserte principale « marché » de chaque ville.

L'utilisateur peut ne demander à ne réaliser qu'un aller simple ou un retour simple.

Il sera impossible pour un usager de s'arrêter entre le point de départ et les points de desserte prévus lors de sa réservation, même pour un arrêt supposé rapide.